



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS
DE L'ANNEE 2018**

Juillet 2019



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS DE L'ANNEE 2018

Juillet 2019

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	4
RESUME	5
INTRODUCTION	7
I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2018.....	7
II - EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA	13
2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) ..	13
2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	14
III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA	15
3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS).....	15
3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)	16
3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	17
IV – EVOLUTION DES COUTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA	20
4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	20
4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc).....	20
V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA	21
VI - DEFIS A RELEVER.....	22
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	23
ANNEXE.....	25

LISTE DES ACRONYMES

ADAPAMI : Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance

AFI : Alliance pour l'Inclusion Financière

AfPI : Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière

APSFd : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNSMO : Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre

CRP : Comité Régional de Pilotage

DER : Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide

DID : Développement International Desjardins

OQSF : Observatoire de la Qualité des Services Financiers

PAIF : Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SAEER : Société Africaine d'Etude et de Réalisation

SFD : Système financier décentralisé

SRIF : Stratégie régionale d'inclusion financière

TBE : Taux de bancarisation élargi

TBS : Taux de bancarisation strict

TGPSFd : Taux global de pénétration démographique des services financiers

TGPSFg : Taux global de pénétration géographique des services financiers

TGUSF : Taux global d'utilisation des services financiers

TINc : Taux d'intérêt nominal des crédits

TINd : Taux d'intérêt nominal des dépôts

TUSB : Taux d'utilisation des services bancaires

TUSM : Taux d'utilisation des services de microfinance

TUSME : Taux d'utilisation des services de monnaie électronique

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UGC : Unité de Gestion et de Coordination de la stratégie régionale d'inclusion financière

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UNCDF : United Nations Capital Development Fund

RESUME

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, au cours de l'année 2018, en analysant l'évolution des sept indicateurs, retenus par la Banque Centrale. Ceux-ci sont regroupés autour de trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir «l'accès», «l'utilisation» et «l'accessibilité-prix». Il s'agit :

- pour la dimension «**accès**» : du «taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)», qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du «taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)», qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km² ;
- pour la dimension «**utilisation**» : du «taux de bancarisation strict (TBS)», qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, du «taux de bancarisation élargi (TBE)» qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et du «taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)» qui constitue le cumul du taux de bancarisation élargi et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique ;
- pour la dimension «**accessibilité-prix**» : du «taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)», qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des systèmes financiers décentralisés et du «taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)», qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

Le rapport analyse également l'évolution, dans toutes ses dimensions, du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs réunis.

L'examen de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2018. En effet, une évolution favorable de l'offre, de la demande ainsi qu'une bonne orientation de l'accessibilité-prix ont été enregistrées au cours de l'année 2018.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 16 points en 2018 par rapport à 2017, pour se situer à 56 points de services pour 10.000 adultes. Le taux global de pénétration

géographique a enregistré une évolution plus significative de 35 points, pour se situer à 111 points de services sur 1.000 km² en 2018 contre 76 points de services sur 1.000 km² un an auparavant.

Concernant la demande (l'utilisation), le taux de bancarisation strict est passé de 16,4% en 2017 à 19,3% en 2018. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 41,1% contre 35,8% en 2017 et le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 57,1% contre 53,6% un an auparavant.

Les conditions de banque ont également connu une évolution favorable du fait du loyer de l'argent, qui a enregistré une baisse de 0,14 point de pourcentage pour se situer à 6,79% en 2018 contre 6,93% un an auparavant. Le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a augmenté de 0,13 point de pourcentage, pour se situer à 5,41% en 2018 contre 5,28% en 2017.

Ainsi, l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée en 2018, au regard de l'évolution de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de 0,06 point entre 2017 et 2018 pour se situer à 0,443, sur une échelle comprise entre 0 et 1.

Ces performances reflètent notamment les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers plus accessibles aux populations.

INTRODUCTION

La Banque Centrale s'est engagée à créer les conditions d'une inclusion financière accrue, définie dans l'UEMOA comme « *l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente* ». En effet, l'inclusion financière permet aux individus, aux ménages et aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'à tous les acteurs de la vie économique, de contribuer à la création de la richesse, en mettant à leur disposition les outils nécessaires pour maîtriser leurs finances et sortir de la pauvreté. A travers l'accès massif des populations aux services financiers qu'elle promeut, elle favorise la mobilisation de l'épargne et contribue à la stabilité du système financier. De ce fait, elle constitue un volet important pour ancrer véritablement les bases d'un développement économique durable.

Le présent rapport donne la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2018. Il passe en revue les faits saillants intervenus pendant cette période et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine, enfin, la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, calculé pour appréhender le niveau global de l'inclusion financière, dans l'Union dans toutes ses dimensions.

I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2018

Au cours de l'année 2018, différentes initiatives au niveau des Etats de l'Union ont été entreprises pour améliorer l'accès des populations aux produits et services financiers. Ces initiatives portent notamment sur les travaux afférents à l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière, la mise en œuvre de programmes et politiques visant le renforcement de l'inclusion financière dans l'Union, la mise en place du dispositif de suivi de l'implémentation de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA et le renforcement du cadre réglementaire des activités des institutions financières de l'Union.

Ainsi, au **Bénin**, s'est tenue la deuxième session du Groupe de travail sur la Finance digitale. Cette rencontre était consacrée à la dématérialisation des paiements pour l'administration publique. La principale recommandation issue de cette rencontre est afférente à la nécessité de digitaliser les flux de paiement des administrations de l'Etat. En outre, dans le cadre du Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance (ADAPAMI), un mécanisme d'appui aux stratégies de marketing de dix systèmes financiers décentralisés (SFD) a été conçu.

Piloté par l'organisation canadienne Développement International Desjardins (DID), ce projet a pour objectif de favoriser l'inclusion financière de plus de 500.000 individus, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Au **Burkina**, l'année 2018 a été principalement marquée par la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé, en novembre 2018, le Programme d'appui à la résilience économique et climatique des populations, à travers les innovations financières et digitales. Ce programme vise à apporter une réponse à certains défis de l'économie du pays, notamment les disparités entre hommes et femmes, l'accès limité des exploitants agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises aux services financiers.

En **Côte d'Ivoire**, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité a mis en place, en mai 2018, le Réseau des Acteurs de l'Education Financière (RAEF), poursuivant ainsi ses actions en matière de renforcement de l'éducation financière des populations, notamment celles vivant en milieu rural. Cette institution a également procédé au lancement, en août 2018, de la troisième édition de la campagne de sensibilisation des populations autour du thème « *Qualité des services financiers au profit de la population* ». Elle s'est déroulée dans les régions du Bas- Sassandra (Sud-Ouest), de l'Indénie-Djuablin (Est), du Gôh (Centre-Ouest) et du Tonkpi (Ouest).

Par ailleurs, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) a organisé, respectivement les 26 et 27 juillet 2018 à Grand-Bassam et le 2 novembre 2018 à Abidjan, les ateliers de cadrage et de validation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2024 de la Côte d'Ivoire. Ces ateliers ont permis d'élaborer un document-cadre, qui présente notamment la vision, les objectifs, les axes stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

En **Guinée-Bissau**, le démarrage des activités du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la SRIF dans l'UEMOA a impulsé une nouvelle dynamique dans la promotion de l'inclusion financière dans ce pays. Toutefois, les banques demeurent les principaux fournisseurs de services financiers classiques et des services de monnaie électronique.

Au **Mali**, l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSPD) a organisé plusieurs sessions de formation, notamment sur la gouvernance, la politique de crédit agricole (*gestion des risques de crédit agricole, processus d'octroi de crédit*

agricole, gestion des risques environnementaux) ainsi que sur le financement de la chaîne de valeur agricole. Par ailleurs, le Centre de Promotion et d'Appui des SFD a organisé des voyages d'étude et de partage d'expériences, notamment au Sénégal et au Maroc, respectivement en matière de finance islamique et de finance digitale.

L'année 2018 a été également marquée par l'ouverture d'un corridor de réception de fonds sur les comptes Orange money Mali depuis Orange money France, grâce au partenariat entre la Banque Atlantique et Orange Finances Mobile Mali (OFMM). En outre, OFMM et la Société Africaine d'Etude et de Réalisation (SAER Emploi) ont lancé, en décembre 2018, l'assurance volontaire AV+, destinée aux travailleurs indépendants, aux personnes non-salariées des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles. Ce service permet à ces catégories de la population malienne de bénéficier du régime de l'assurance volontaire proposé par l'Institut National de Prévoyance Sociale, en partenariat avec SAER Emploi.

Au **Niger**, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) révisée, lors de la réunion du Conseil des Ministres, tenue le 28 décembre 2018. Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'appui financier aux structures de promotion, de supervision ainsi qu'à certaines institutions de microfinance par des partenaires techniques et financiers, dont la Banque Mondiale à travers le projet « *Financial Sector Reform and Strengthening Initiative (FIRST)* » et l'Agence Française de Développement dans le cadre du Projet d'Appui aux acteurs de l'Inclusion Financière (PAIF).

Au **Sénégal**, un atelier de partage avec les acteurs du secteur bancaire a été organisé au cours du quatrième trimestre 2018, en vue d'échanger, entre autres, sur les conclusions et recommandations de l'Enquête réalisée auprès des usagers des services bancaires, le projet de mise en place d'un dispositif d'aide à la mobilité bancaire des clients ainsi que les résultats de la médiation financière de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF).

L'année 2018 a été également marquée par la préparation de l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) par la Direction Générale du Secteur Financier et de la Compétitivité.

En outre, en décembre 2018, l'incubateur à vocation internationale, «*Dakar Finance Cluster*» a été lancé. Cette structure vise à développer un pôle de compétitivité qui rassemble les start-up et les Fintech. La mise en place de cette entité par les Autorités sénégalaises s'inscrit dans le cadre de la promotion d'un écosystème favorable à l'innovation en matière de services financiers.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme de financement, la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) a signé des conventions avec des institutions financières. Ainsi, le décaissement des prêts est assujéti à l'ouverture de comptes, contribuant à l'accès aux services financiers.

Au **Togo**, l'année 2018 a été principalement marquée par l'atelier de validation de la feuille de route de la stratégie nationale d'inclusion financière, tenu le 3 août 2018.

Au **plan régional**, la Banque Centrale a organisé, du 26 novembre au 1^{er} décembre 2018, la première édition de la Semaine de l'Inclusion Financière, dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, sous le haut patronage de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Bénin et Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Cette manifestation a porté sur le thème « *Inclusion financière : levier du développement économique et social* ».

La rencontre a permis de rassembler les acteurs du secteur financier de l'Union, en vue d'échanger sur les problématiques importantes de l'heure, qui constituent des préoccupations spécifiques et des défis pour chaque pays de l'Union en matière d'inclusion financière. Elle a, en outre, favorisé la sensibilisation des acteurs sur le rôle de l'inclusion financière dans le développement économique et social des Etats membres, en mettant en lumière la contribution potentielle de la généralisation de l'utilisation des services financiers au développement. L'occasion a également été saisie pour mieux faire connaître les initiatives menées par la BCEAO pour promouvoir l'inclusion financière.

Un atelier de renforcement des capacités des Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la stratégie régionale d'inclusion financière s'est tenu, du 22 au 24 octobre 2018, au siège de la Banque Centrale à Dakar. L'objectif de cette rencontre était, d'une part, de doter les représentants des CNSMO des outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière ainsi que de la stratégie régionale et, d'autre part, de partager l'expérience des pairs pionniers en la matière. Cet atelier a permis (i) de passer en revue la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, (ii) d'identifier les défis à relever pour chaque pays et (iii) de mieux comprendre les attentes des Etats membres de l'Union vis-à-vis de la BCEAO.

L'Institut d'émission a, en outre, organisé, du 24 au 28 septembre 2018, au profit des membres des Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) dans l'UEMOA, un séjour d'information à la Banque Centrale du Nigeria et au *Nigeria Inter-Bank Settlement System (NIBSS)*. L'objectif de

cette mission était d'outiller et de renforcer les capacités des participants, pour une mise en œuvre harmonieuse et efficace de la stratégie régionale d'inclusion financière et du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'Union.

Par ailleurs, en août 2018, l'Alliance pour l'Inclusion Financière a ouvert à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un Bureau régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient. L'installation de ce bureau s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Alliance, qui vise à assurer une plus grande proximité avec ses membres¹. L'ouverture du Bureau régional de l'AFI, hébergé par le Ministère de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire a bénéficié de l'accompagnement technique et logistique de la BCEAO. Le Bureau régional est censé apporter de nombreuses opportunités aux membres africains du réseau, à travers notamment la négociation de partenariats, qui devraient faciliter la mise en œuvre de stratégies nationales et la promotion de l'inclusion financière, d'une manière générale.

En juillet 2018, la BCEAO a procédé au lancement au niveau régional, du Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries dans UEMOA ou «Dispositif PME». Ce lancement a été suivi par des cérémonies officielles dans les huit pays de l'Union. L'objectif de ce dispositif est de créer une masse critique de petites et moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage. Le dispositif implique les Etats, les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI, les établissements de crédit, la BCEAO ainsi que le marché financier régional.

En vue d'adapter l'organisation de l'Institut d'émission aux nouveaux enjeux de l'environnement économique et financier de l'Union, la Direction de l'Inclusion Financière (DIF) a été créée en avril 2018 par le Gouverneur de la BCEAO. Cette Direction travaille notamment à « *fédérer toutes les initiatives consacrées à l'inclusion financière, en vue de contribuer à l'intensification de la croissance des Etats et au partage équilibré de ses fruits* ». En d'autres termes, la création de la DIF vise à répondre aux nouveaux défis de la Banque Centrale en matière d'inclusion financière pour une croissance inclusive des populations de l'Union, à travers notamment (i) la promotion des services financiers innovants, de qualité et à coûts abordables, (ii) la protection des usagers des services financiers et (iii) l'adéquation du cadre réglementaire et de surveillance de l'écosystème des services financiers par rapport aux risques émergents.

¹ Au sein de l'UEMOA, la BCEAO ainsi que les Ministères en charge des finances de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal sont membres de l'AFI.

En outre, la DIF veille à rendre visibles et compréhensibles les politiques de la BCEAO portant sur la promotion de l'inclusion financière et à garantir, aux parties intéressées, une information régulière, pertinente et accessible sur les initiatives ainsi que les progrès réalisés. A cet égard, la DIF s'appuie sur une relation de partenariat avec des relais, notamment les Directions Nationales de la BCEAO, les Partenaires Techniques et Financiers, les Etats, les Organismes Public-Privé, les Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) ainsi que les Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFDF).

Sur le plan réglementaire, la Banque Centrale a pris cinq Instructions, qui sont entrées en vigueur en 2018, à savoir :

- les Instructions n° 02-03-2018 et n°03-03-2018 relatives aux dispositions particulières applicables aux établissements de crédit et aux systèmes financiers décentralisés exerçant une activité de finance islamique ;
- les Instructions n° 04-05-2018 et n°05-05-2018 relatives aux caractéristiques techniques des opérations de finance islamique exercées par les établissements de crédit et les systèmes financiers décentralisés ;
- l'Instruction n° 01-02-2018 relative à l'établissement des états financiers et à leurs modalités de publication.

Au **plan international**, la Banque Centrale a participé, du 3 au 7 septembre 2018, au dixième Forum Mondial sur les Politiques d'Inclusion Financière (GPF), organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière, à Sotchi, en Russie, en collaboration avec la Banque Centrale de la Fédération de Russie. Cette rencontre, dont le thème est intitulé « *Innovation, Inclusion, Impact* » a servi de plateforme pour présenter les dernières innovations technologiques susceptibles de favoriser l'inclusion financière et, de manière générale, l'ensemble des progrès réalisés en la matière, à travers le réseau des membres. Les sessions de ce Forum ont notamment été marquées par les réunions des Groupes de travail et des Leaders des initiatives régionales de l'AFI, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des membres.

L'un des événements marquants de ce Forum a été l'organisation de la 5^{ème} édition des cérémonies de distinction, au cours desquelles un prix a été décerné à la BCEAO pour récompenser ses efforts en faveur de la promotion de l'inclusion financière. Ainsi, l'Institut d'émission a été primé pour s'être illustré comme la Banque Centrale ayant réalisé les plus grandes avancées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Maya.

La Déclaration de Maya est un ensemble d'engagements mesurables, adoptés par les membres de l'AFI en 2011 au Mexique, pour promouvoir l'inclusion financière et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Elle vise la recherche de solutions appropriées pour aider les personnes non bancarisées, dont le nombre s'élève à 1,7 milliard au niveau mondial, à accéder aux services financiers.

II - EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Dans l'UEMOA, deux indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

- du *taux global de pénétration démographique des services financiers*, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes ;
- du *taux global de pénétration géographique des services financiers*, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km².

2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Le taux global de pénétration démographique des services financiers a connu une hausse de 16 points, passant de 40 points de services pour 10.000 adultes en 2017 à 56 points de services pour 10.000 adultes en 2018 (*cf. graphique n°1*). Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique au cours de l'année 2018. En effet, le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique a augmenté, pour ressortir à 54 points de services pour 10.000 adultes en 2018 contre 39 points de services pour 10.000 adultes en 2017. Les établissements de monnaie électronique utilisent un réseau de distribution de proximité pour offrir leurs services, notamment les boutiques de quartier et les kiosques qui ne nécessitent pas un investissement lourd.

Le taux de pénétration démographique du secteur bancaire s'est situé à 1 point de services pour 10.000 adultes, tout comme celui du secteur de la microfinance, affichant tous les deux une stabilité par rapport à 2017.

Le taux le plus élevé a été observé au Bénin, avec 115 points de services pour 10.000 adultes, suivi du Burkina (*62 points de services pour 10.000 adultes*), de la Côte d'Ivoire (*60 points de services pour 10.000 adultes*), du Mali (*56 points de services pour 10.000 adultes*) et du Sénégal (*53 points de services pour 10.000 adultes*).

D'une année à l'autre, la plus grande progression a été enregistrée au Bénin (+46 points), suivi de la Côte d'Ivoire (+25 points) et du Burkina (+19 points). En revanche, une diminution a été observée au Togo (-2 points), du fait d'un repli enregistré aux niveau des points de services de monnaie électronique.

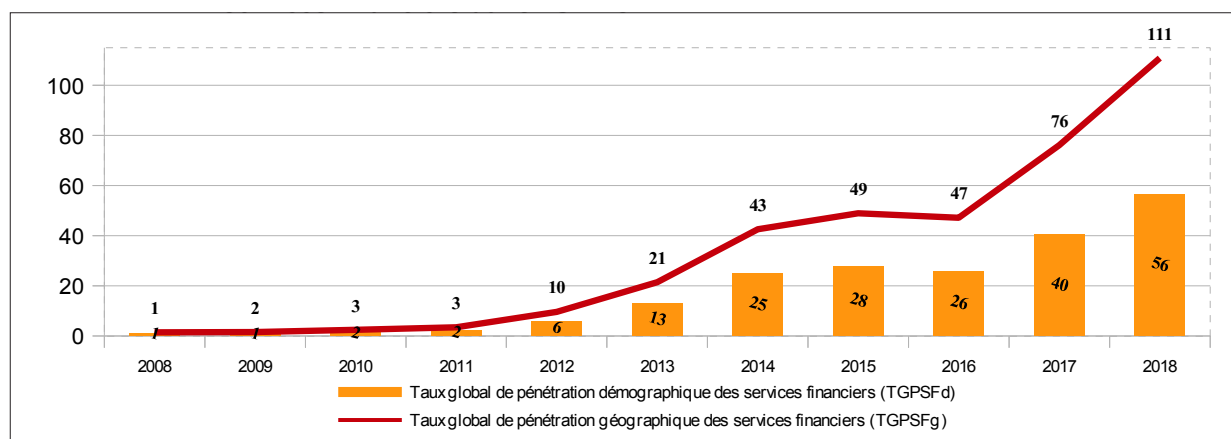
2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

Le taux global de pénétration géographique des services financiers a également connu une augmentation, passant de 76 points de services sur 1.000 km² en 2017 à 111 points de services sur 1.000 km² en 2018 (cf graphique n°1). Cette situation s'explique notamment par les évolutions enregistrées au niveau des réseaux de distribution des services de monnaie électronique.

L'analyse par pays fait ressortir une disparité géographique dans la disponibilité des points de services financiers. Le Bénin, avec 645 points de services sur 1.000 km² en 2018, enregistre le taux le plus élevé de l'Union. Il est suivi de la Côte d'Ivoire et du Togo, dont la répartition géographique des points d'accès ressort respectivement à 293 et 259 points de services financiers sur 1.000 km². La Guinée-Bissau, avec 5 points de services sur 1.000 km², affiche une faible performance à ce niveau.

Ces performances pourraient être améliorées avec la géolocalisation des points de services, en vue d'un maillage exhaustif de l'UEMOA et d'une meilleure satisfaction des usagers des services financiers.

Graphique n°1 : Evolution des taux globaux de pénétration démographique et géographique des services financiers dans l'UEMOA



Source : BCEAO.

Globalement, les résultats obtenus laissent apparaître que les efforts consentis par les institutions financières dans le déploiement des points de services financiers se sont

poursuivis en 2018 dans la plupart des pays de l'UEMOA. Une analyse des indicateurs d'utilisation des services financiers devrait permettre d'apprécier l'effet de cette hausse sur l'utilisation effective des services financiers par les populations.

III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Au-delà de l'accès, l'utilisation constitue une dimension essentielle de l'inclusion financière. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour l'appréhender dans l'Union. Il s'agit :

- *du taux de bancarisation strict (TBS)*, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- *du taux de bancarisation élargi (TBE)*, qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- *du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière*, qui estime le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)

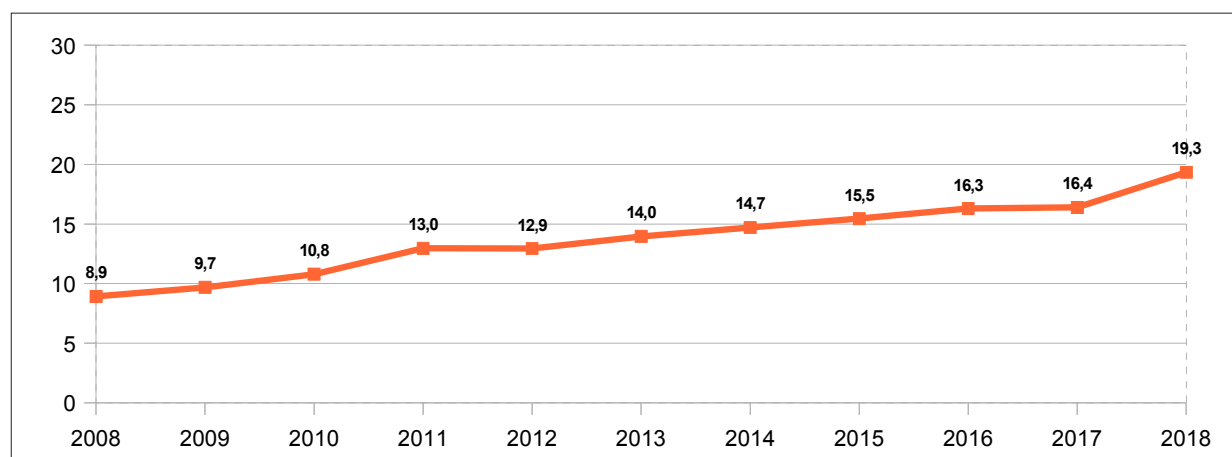
Dans l'UEMOA, le taux de bancarisation strict a progressé de 2,9 points de pourcentage, passant de 16,4% en 2017 à 19,3% en 2018 (cf. *graphique n°2*). Le taux de bancarisation le plus élevé a été observé au Togo (26,8%), suivi du Mali (23,3%), du Bénin (22,5%) et de la Côte d'Ivoire (21,6%). Le Niger, en revanche, affiche un taux de bancarisation strict de 5,8%.

En termes de progression par pays, le taux de bancarisation strict a augmenté de 10,7 points de pourcentage au Mali. Cette performance s'explique principalement par le nombre de comptes Xpress ouverts auprès de Ecobank Mali. Suivent la Côte d'Ivoire et le Togo avec des taux de bancarisation strict progressant respectivement de 4,4 points de pourcentage et 2,5 points de pourcentage.

La hausse du taux de bancarisation strict dans l'Union est essentiellement imputable à l'augmentation de 26,0% du nombre de particuliers titulaires de comptes auprès des banques, au cours de la période sous revue. En effet, ce chiffre est ressorti à 11.698.717 en 2018 contre 9.286.594 en 2017, faisant passer le taux d'utilisation des services bancaires² à 17,0% en 2018 contre 14,0% en 2017. Les caisses nationales d'épargne et les services financiers postaux, avec respectivement 1.188.384 et 404.875 particuliers titulaires de comptes contribuent modérément à l'inclusion financière des populations.

Le taux de bancarisation strict reste néanmoins relativement faible dans l'Union, malgré l'évolution significative enregistrée au cours de l'année 2018. Les récentes initiatives des Autorités de l'Union, notamment l'aménagement du cadre réglementaire favorable à une diversification de l'offre de services bancaires, devraient contribuer à l'amélioration de la bancarisation dans l'Union.

Graphique n°2 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)

Avec la prise en compte des utilisateurs des services de microfinance, le taux de bancarisation élargi de l'Union est ressorti à 41,1% en 2018 contre 35,8% en 2017, soit une hausse de 5,3 points de pourcentage (cf. graphique n°3). Le taux le plus élevé a été enregistré au Togo (85,4%), suivi du Bénin (68,7%), du Sénégal (51,9%) et du Burkina (41,3%), qui affichent un dynamisme dans le secteur de la microfinance. En effet, plusieurs politiques et programmes ont été mis en place au cours de ces dernières années, en vue de permettre aux populations traditionnellement exclues du système bancaire de bénéficier des services de microfinance.

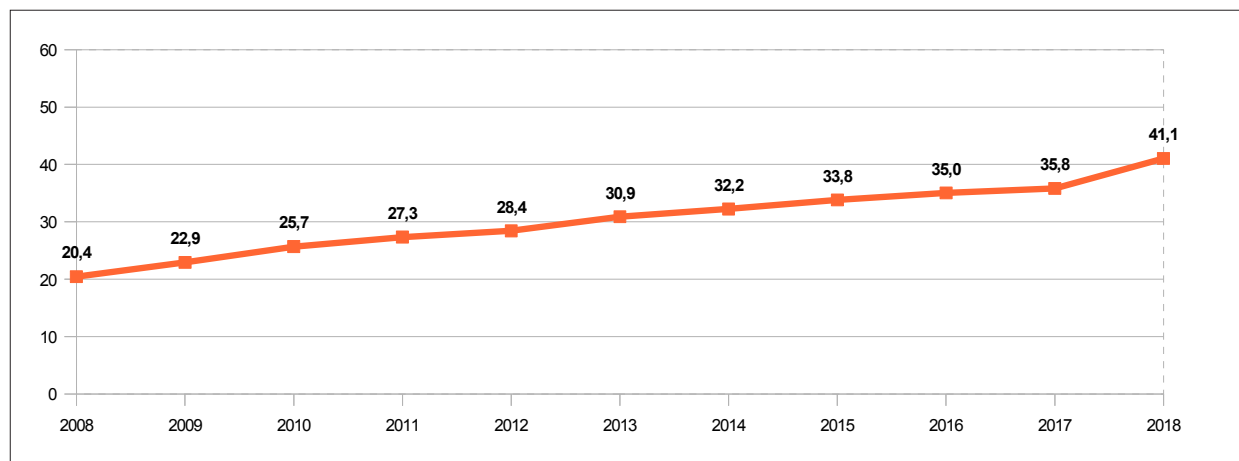
² Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, rapporté à la population adulte.

La Guinée-Bissau, avec un TBE de 11,8% en 2018, apparaît comme le pays de l'Union ayant réalisé la moins bonne performance en la matière.

Les évolutions les plus significatives sont observées au Togo (+11,7 pp), au Mali (+11,1 pp), en Côte d'Ivoire (+7,1 points de pourcentage), au Bénin (+5,5 points de pourcentage) et au Sénégal (4,0 points de pourcentage). Elles traduisent les performances enregistrées au niveau des SFD, dont le taux d'utilisation des services de microfinance³ est ressorti à 21,7% en 2018 contre 19,4% en 2017.

Toutefois, les performances sont apparues relativement faibles au cours de l'année 2018, malgré la contribution habituellement forte des institutions de microfinance à l'inclusion financière des populations dans l'Union. Ainsi, l'utilisation des services de microfinance pourrait être renforcée par l'innovation et l'introduction du numérique dans la conception et la commercialisation des offres de ces institutions, réputées plus proches des populations, notamment en zone rurale.

Graphique n°3 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

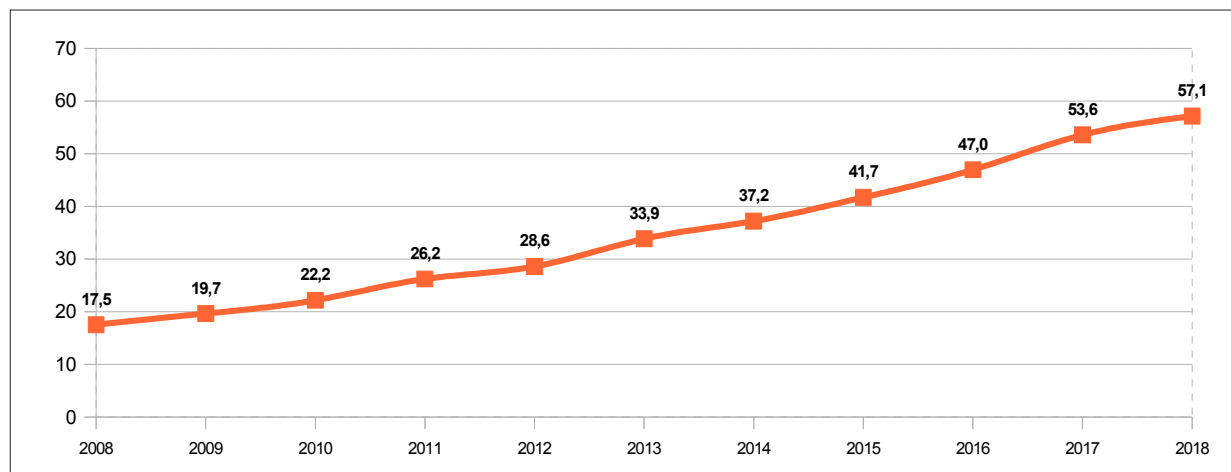
3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le TGUSF (ou taux d'inclusion financière), s'est situé à 57,1% en 2018 contre 53,6% en 2017, soit une hausse de 3,5 points de pp. (cf. graphique n°4). Ce taux a été affiné pour tenir compte des problèmes de multibancarité observés dans l'Union. La multibancarité se manifeste par la détention, par une et même personne, de plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières. Ce problème de multibancarité pourrait être définitivement résolu par la mise en place d'un système d'identification

3 Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les SFD, rapporté à la population adulte.

unique des usagers des services financiers. Les réflexions sont en cours au sein de la Banque Centrale, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, en vue de doter l'UEMOA d'un tel système.

Graphique n°4 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

La monnaie électronique a contribué de manière significative à l'utilisation des services financiers dans l'Union. En effet, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique⁴ a progressé de 4,1 points de pourcentage pour se situer à 34,0% en 2018.

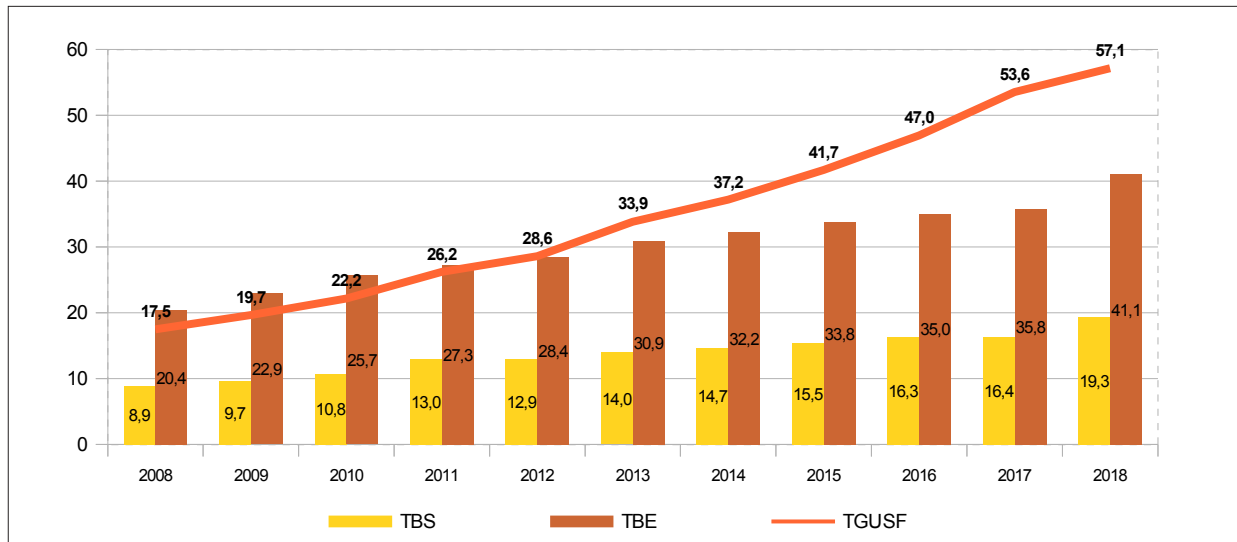
Par pays, le Bénin enregistre le taux d'inclusion financière le plus élevé (74,5%), suivi du Togo (71,9%), de la Côte d'Ivoire (70,4%), du Burkina (68,4%) et du Sénégal (67,0%). Le Niger, en revanche, affiche un taux d'inclusion financière de 13,9%.

En termes de progression, la plus significative a été relevée en Côte d'Ivoire (+9,1 points de pourcentage), suivi du Mali (+8,5 points de pourcentage) et du Bénin (+2,8 points de pourcentage).

L'évolution de l'utilisation des services financiers au cours de l'année 2018 s'explique par le renforcement des infrastructures de distribution, déployées dans l'Union par les fournisseurs de services financiers ainsi que les initiatives prises par les Etats membres et la BCEAO.

⁴ Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique actifs auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique, rapporté à la population adulte.

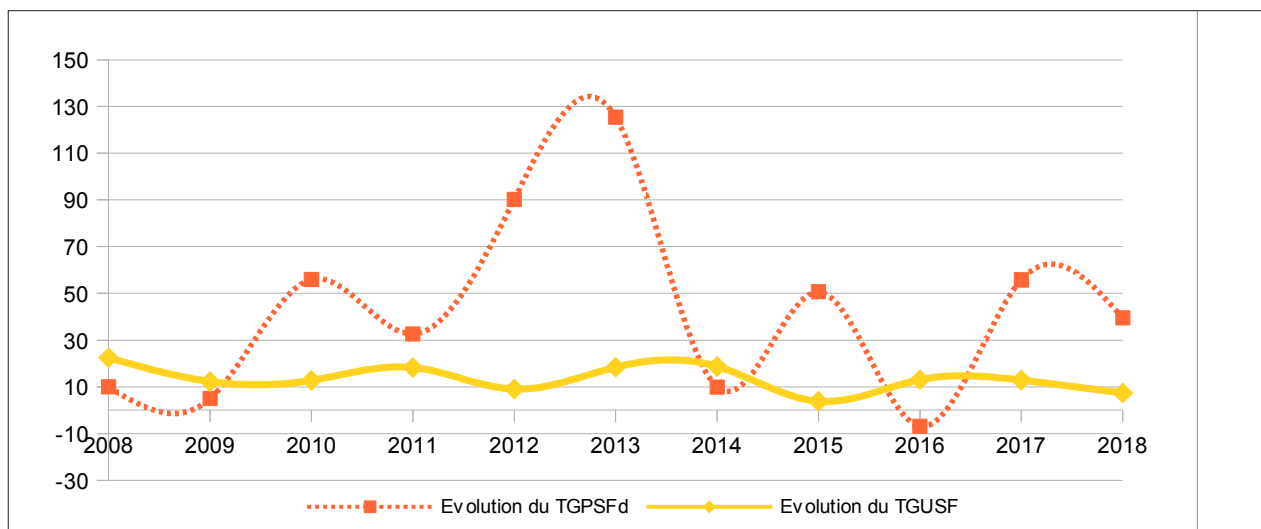
Graphique n°5 : Evolution des taux de bancarisation et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

Une analyse comparée de l'accroissement de l'accès aux services financiers et de l'utilisation de ces mêmes services laisse apparaître, en 2018, une évolution moins rapide du second par rapport au premier, avec un rythme de progression différent selon les secteurs (cf. graphique n°6). Ainsi, au niveau des banques et des SFD, le rythme d'évolution des points de services financiers n'a pas été aussi rapide que celui des particuliers titulaires de comptes.

Graphique n°6 : Evolution comparée de l'accroissement du taux global de pénétration démographique et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier "l'accessibilité-prix"⁵ des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du *taux d'intérêt nominal des dépôts* (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- du *taux d'intérêt nominal des crédits* (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans l'analyse.

4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

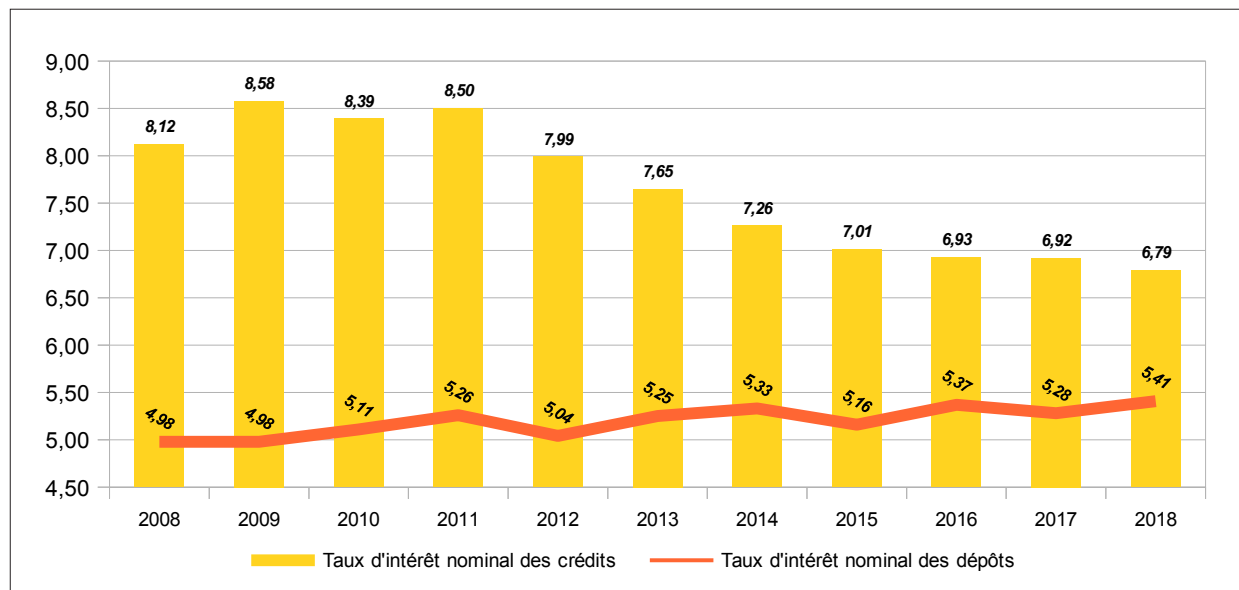
Les taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle ont connu une légère hausse de 0,13 point, pour se situer à 5,41% en 2018 contre 5,28% en 2017 (cf. graphique n°4). Le taux d'intérêt nominal le plus élevé a été enregistré au Bénin (5,76%), suivi du Burkina et du Niger (5,70%). La Guinée-Bissau et le Mali affichent, en revanche, des taux moins attractifs, respectivement de 4,42% et 4,92%.

4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les taux d'intérêt appliqués sur les crédits accordés par les banques à la clientèle ont connu une baisse de 0,13 point pour ressortir à 6,79% en 2018 contre 6,92% en 2017, suivant la même tendance baissière durant les six dernières années (cf. graphique n°7).

Par pays, les crédits accordés par les banques à leur clientèle sont ressortis moins onéreux au Sénégal (5,89%), en Côte d'Ivoire (6,33%) et au Burkina (7,44%). En revanche, ils se révèlent plus chers au Niger (9,23%) et en Guinée-Bissau (9,15%).

5 L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur sera utilisé, en attendant la disponibilité de données de nature qualitative à partir des résultats d'une enquête du côté de la demande.

Graphique n°7 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques (en %)

Source : BCEAO.

Globalement, les taux d'intérêt ont connu des évolutions favorables au niveau de l'Union. En effet, les taux d'intérêt débiteurs des banques ont diminué dans tous les pays, au cours de la période sous revue, à l'exception du Burkina (+0,19 point de pourcentage) et du Togo (+0,07 point de pourcentage). Les taux de rémunération des dépôts ont également connu une évolution favorable à la mobilisation de l'épargne, le taux d'intérêt créditeur n'ayant enregistré un repli qu'au Bénin (-0,09 point de pourcentage).

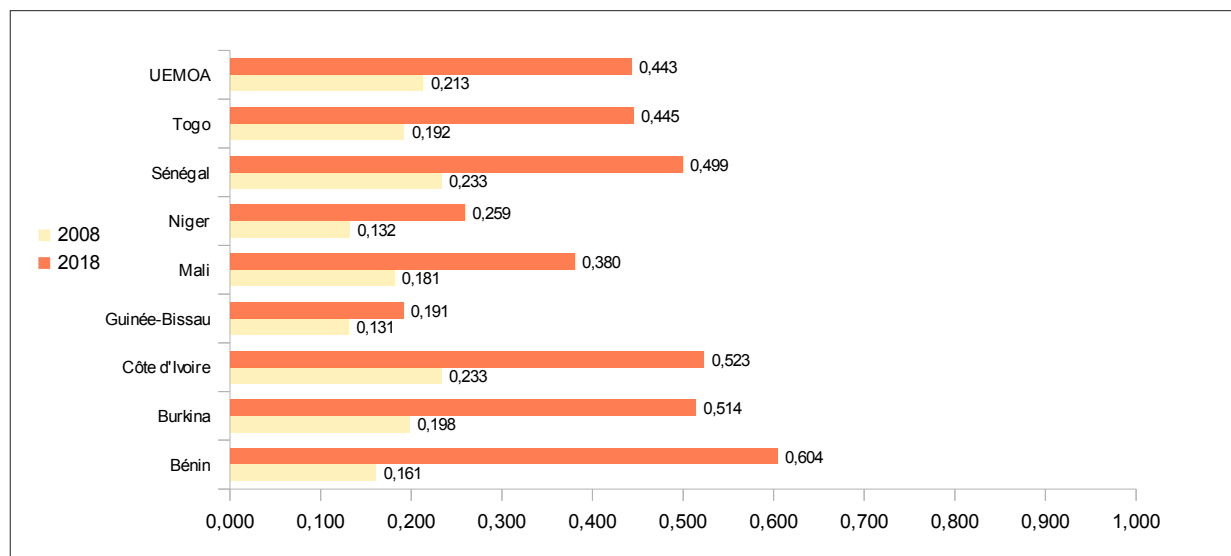
V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs réunis. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, qui traduit respectivement une situation d'exclusion totale et une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

Dans l'Union, cet indice est ressorti à 0,443 en 2018, correspondant à un niveau d'inclusion financière moyen (cf. graphique n°8). Par pays, le Bénin (0,60), la Côte d'Ivoire (0,52), le Burkina (0,51) et le Sénégal (0,50) enregistrent les niveaux d'inclusion financière les plus élevés. Ils sont suivis du Togo (0,45) et du Mali (0,38), qui affichent des niveaux d'inclusion financière moyens. Le Niger et la Guinée-Bissau, avec respectivement des indices d'inclusion financière de 0,26 et 0,19, enregistrent des niveaux d'inclusion financière faibles.

Ces performances laissent entrevoir les efforts qui restent à déployer pour inclure les 42,9% de la population adulte de l'Union qui n'ont pas encore accès aux services financiers. Ce qui constitue des défis à relever.

Graphique n°8 : Indice d'inclusion financière dans l'UEMOA en 2008 et 2018



Source : BCEAO.

VI - DEFIS A RELEVER

Nonobstant les évolutions favorables à la promotion de l'inclusion financière enregistrées dans l'UEMOA au cours de l'année 2018, des défis restent à relever, notamment en matière de collecte et de traitement de données sur l'inclusion financière dans l'UEMOA, en vue d'améliorer le dispositif de suivi mis en place au sein de la Banque Centrale. Au nombre de ces défis, il peut être cité :

- la collecte et l'utilisation de données sur la demande, au même titre que celles collectées sur l'offre, en vue d'appréhender la satisfaction des besoins des populations en produits et services financiers ;
- la persistance de la comptabilisation multiple des particuliers titulaires de comptes, que le dispositif actuel de collecte ne permet pas de résoudre et qui engendre des biais dans le calcul des indicateurs d'inclusion financière ;
- la périodicité de la disponibilité des statistiques entrant dans le calcul des indicateurs d'inclusion financière suivis par l'Institut d'émission, en vue d'informer, en temps opportun, les Autorités ainsi que le public sur la situation de l'inclusion financière dans l'Union ;

- l'absence d'un système de géolocalisation des points de services, qui devrait permettre de favoriser une meilleure visibilité sur la couverture du territoire par les institutions financières.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée au cours de l'année 2018, à la faveur des initiatives menées par les différentes parties prenantes pour créer les conditions favorables à l'utilisation des services financiers. Toutefois, des efforts restent à fournir pour améliorer l'utilisation des services financiers dans l'UEMOA.

Au niveau des Etats, un accent particulier doit être mis sur l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, la coordination des initiatives en matière d'inclusion financière et la mise en place d'un dispositif statistique de suivi des progrès réalisés en la matière.

La Banque Centrale poursuivra la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. Elle s'attachera dans ce cadre à :

- utiliser des solutions idoines permettant de corriger les problèmes de multibancarité rencontrés, en attendant la poursuite de l'affinement des indicateurs de suivi de l'inclusion financière, à travers, notamment la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. Cet outil devrait favoriser un meilleur ciblage des utilisateurs de services financiers et améliorer le suivi de la situation de l'inclusion financière ;
- mettre en place un système de géolocalisation des points de services financiers, en vue de réduire l'asymétrie d'information sur la disponibilité des services financiers et d'assurer un meilleur maillage de l'UEMOA ;
- élaborer et déployer le programme régional d'éducation financière, avec l'appui de la Coopération Suisse. Ce programme devrait mettre à la disposition des populations de l'Union, notamment les jeunes, les femmes, les populations rurales ainsi que les PME, des modules appropriés d'éducation financière. Il donnerait également la possibilité d'améliorer leur culture financière et d'opérer les choix adaptés à leurs besoins ;
- poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance qui constitue un des vecteurs de l'inclusion financière dans l'Union. Cette action sera réalisée, en collaboration avec l'Agence Française de Développement ;

- finaliser plusieurs études, notamment sur (i) celle relative à l'état des lieux de la tarification des services financiers dans l'Union et (ii) l'enquête sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA. Ces études devraient favoriser une meilleure connaissance de la demande de services financiers et des contraintes liées à leur utilisation ;
- accompagner les Etats de l'UEMOA dans la digitalisation des paiements des administrations financières, ce qui devrait contribuer à la modernisation des circuits de paiement et à la numérisation des services des administrations publiques (*pensions de retraite, programmes d'aide sociale, paiement des obligations fiscales et sociales*). A cet égard, une étude en cours de réalisation en collaboration avec la Banque Mondiale devrait aboutir à l'élaboration d'un rapport sur la digitalisation des paiements des Etats de l'Union et d'un guide de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la révision de la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés et celle portant réglementation bancaire dans l'UMOA sont envisagées. La première réforme vise à consolider les acquis du secteur de la microfinance dans l'Union et à maîtriser les risques. L'enjeu majeur est de créer les conditions pour un développement harmonieux des économies de l'UEMOA, à travers, d'une part, la restructuration du secteur de la finance décentralisée, gage d'un financement adéquat et, d'autre part, la promotion d'une inclusion financière responsable et durable. La révision de la loi bancaire est rendue nécessaire pour la finalisation des réformes réglementaires et opérationnelles mises en œuvre par la Banque Centrale, depuis 2010, dans la perspective du renforcement de la solidité et de la résilience du secteur bancaire régional, au regard des standards internationaux en la matière. Elle offre par ailleurs l'opportunité de prendre en compte les mutations de l'environnement bancaire de l'Union, l'impact du développement des nouvelles technologies de même que les enjeux d'inclusion financière et de financement des activités économiques.

Enfin, les réflexions sont en cours au sein de la BCEAO, en vue de mettre en place un laboratoire d'innovations financières pour l'Union. Il devrait permettre à la Banque Centrale d'accompagner et de stimuler, à travers des politiques et réglementations adaptées, les évolutions dans la conception et la distribution de produits et services financiers impulsées par les innovations technologiques.

ANNEXE

**Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA
de 2008 à 2018**

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	2	2	2	2	22	41	45	50	55	69	115
Burkina	1	1	1	1	4	4	14	18	14	43	62
Côte d'Ivoire	1	1	1	2	4	8	16	23	25	35	60
Guinée-Bissau	0	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Mali	1	1	2	3	4	6	21	38	45	47	56
Niger	0	0	0	1	5	18	27	37	24	22	26
Sénégal	1	2	5	4	6	20	32	41	23	46	53
Togo	2	2	2	2	2	3	4	8	11	35	33
UEMOA	1	1	2	2	6	13	22	31	27	40	56

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	6	7	9	9	101	192	218	250	285	371	645
Burkina	3	3	3	4	14	13	48	65	52	164	256
Côte d'Ivoire	2	2	3	7	17	35	67	102	115	168	293
Guinée-Bissau	1	1	1	1	2	2	4	4	4	5	5
Mali	1	1	1	2	3	4	16	30	36	39	47
Niger	0	0	0	1	4	13	20	27	18	17	22
Sénégal	5	5	17	15	25	79	131	175	101	206	250
Togo	12	12	12	13	15	23	29	59	81	265	259
UEMOA	1	2	3	3	10	21	37	54	50	76	111

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	18,4	19,6	21,6	22,6	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	20,9	22,5
Burkina	6,3	10,9	13,0	12,8	14,7	15,4	16,9	19,8	21,0	21,0	21,3
Côte d'Ivoire	7,0	9,2	11,5	19,5	16,5	16,5	15,6	15,8	17,2	17,2	21,6
Guinée-Bissau	2,8	3,5	3,8	3,7	4,6	5,8	6,9	8,6	10,7	10,4	10,8
Mali	8,4	7,6	8,1	8,5	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	12,6	23,3
Niger	1,4	1,9	1,8	2,2	2,8	3,4	4,4	5,5	5,8	5,6	5,8
Sénégal	11,7	8,9	10,6	11,8	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0
Togo	22,5	20,8	17,1	17,3	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3	26,8
UEMOA	8,9	9,7	10,8	13,0	12,9	14,0	14,7	15,5	16,3	16,4	19,3

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	41,3	47,3	52,9	52,3	52,0	62,2	64,6	65,1	63,2	63,2	68,7
Burkina	15,7	25,1	27,4	27,0	30,7	32,0	34,1	37,9	39,1	39,9	41,3
Côte d'Ivoire	15,3	17,5	21,7	27,0	24,1	22,3	21,6	23,0	25,1	25,5	32,6
Guinée-Bissau	4,0	4,5	4,8	4,8	5,8	6,8	8,0	9,8	11,8	11,5	11,8
Mali	23,1	20,6	21,7	21,9	22,3	22,8	21,7	23,2	23,9	25,6	36,7
Niger	1,4	7,4	7,9	7,8	11,0	12,6	14,1	16,7	16,8	15,8	14,7
Sénégal	30,7	26,6	31,0	33,8	36,5	40,8	45,1	43,4	45,8	47,9	51,9
Togo	41,1	41,2	41,9	45,5	50,2	61,1	65,2	68,1	70,8	73,7	85,4
UEMOA	20,4	22,9	25,7	27,3	28,4	30,9	32,2	33,8	35,0	35,8	41,1

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	35,4	40,6	45,4	44,9	44,7	53,5	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5
Burkina	13,6	21,7	23,7	24,1	27,8	35,1	32,0	41,1	45,7	67,8	68,4
Côte d'Ivoire	13,1	15,0	18,6	32,3	33,4	38,9	39,2	41,6	49,9	61,3	70,4
Guinée-Bissau	3,4	3,8	4,1	4,1	4,9	5,9	8,1	10,3	12,6	13,8	14,2
Mali	19,8	17,7	19,2	20,5	21,9	24,0	32,1	37,4	38,7	37,8	46,3
Niger	1,2	6,3	6,8	7,4	10,2	11,9	14,5	17,1	16,9	15,0	13,9
Sénégal	26,3	22,8	26,9	30,2	35,1	40,1	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0
Togo	35,0	35,0	35,7	38,7	42,7	53,0	57,7	66,2	72,5	72,2	71,9
UEMOA	17,5	19,7	22,2	26,2	28,6	33,9	37,2	41,7	47,0	53,6	57,1

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	5,09	4,93	5,00	6,16	5,68	6,07	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76
Burkina	5,26	5,41	5,58	5,87	4,62	4,82	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70
Côte d'Ivoire	5,28	5,23	5,22	5,31	5,25	5,21	5,15	5,01	5,08	4,98	4,98
Guinée-Bissau	3,22	3,76	3,71	4,10	4,53	4,71	4,64	4,54	4,24	4,07	4,42
Mali	5,00	4,84	4,86	4,84	4,69	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92
Niger	4,99	5,23	5,07	5,17	5,31	5,57	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70
Sénégal	4,79	5,00	5,02	5,18	5,08	5,60	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46
Togo	4,65	4,61	4,55	4,89	5,04	5,15	5,28	5,35	5,56	5,40	5,68
UEMOA	4,98	4,98	5,11	5,26	5,04	5,25	5,33	5,16	5,37	5,28	5,41

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	11,35	11,27	11,40	9,18	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,88	7,78
Burkina	8,81	9,61	9,44	9,43	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,21	7,44
Côte d'Ivoire	7,12	7,84	7,72	7,91	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33
Guinée-Bissau	10,75	10,86	10,67	10,86	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35	9,15
Mali	9,75	9,65	9,35	9,26	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86
Niger	11,30	11,66	11,19	11,22	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23
Sénégal	7,47	7,44	7,02	6,61	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89
Togo	9,82	9,97	9,65	9,54	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10	8,17
UEMOA	8,12	8,58	8,39	8,50	7,99	7,65	7,26	7,01	6,93	6,92	6,79

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	0,161	0,167	0,170	0,226	0,297	0,387	0,422	0,451	0,479	0,563	0,604
Burkina	0,198	0,188	0,195	0,198	0,198	0,220	0,261	0,283	0,29	0,425	0,514
Côte d'Ivoire	0,233	0,219	0,225	0,235	0,248	0,276	0,312	0,346	0,362	0,411	0,523
Guinée-Bissau	0,131	0,133	0,137	0,137	0,164	0,176	0,180	0,183	0,184	0,179	0,191
Mali	0,181	0,180	0,188	0,194	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,351	0,380
Niger	0,132	0,129	0,139	0,141	0,160	0,214	0,226	0,254	0,237	0,234	0,259
Sénégal	0,233	0,233	0,253	0,264	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459	0,499
Togo	0,192	0,189	0,196	0,204	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,433	0,445
UEMOA	0,213	0,205	0,213	0,217	0,235	0,264	0,299	0,332	0,332	0,379	0,443

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN AOÛT 2019
IMPRIMERIE BCEAO



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int